



**DECISION DU MAIRE**  
**N° D 2024-020**  
**PRISE EN APPLICATION**  
**DE L'ARTICLE L2122-22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Objet : Attribution des marchés publics relatifs aux travaux de réhabilitation/extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle**

Le Maire de SAINT HERNIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu la délibération n°022/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 14 mai 2024 sur la plateforme <http://www.bretagne-marchespublics.com/> ainsi que la date de remise des offres fixée au 17 juin 2024 à 16h00 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence modificatif en date du 10 juin 2024 décalant la date de remise des offres au 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 16h00 ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 22 octobre 2024 sur la plateforme <http://www.bretagne-marchespublics.com/> suite à une première procédure sans suite pour les lots 12 et 15 ainsi que la date de remise des offres fixée au 15 novembre 2024 à 16h00 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des marchés publics de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

**Article 1** : d'attribuer et de signer, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle, les marchés de travaux suivants :

Lots	Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)
1	SARL QUILLIOU TP La Gare 29270 SAINT-HERNIN	Terrassements – VRD- aménagements extérieurs	210 000,00 €
2	SAS LIZIARD Environnement ZI Saint Eloi – Rue de Beniguet BP 327 29413 LANDERNEAU Cedex	Démolition-Désamiantage	64 840,58 €
3	La Carhaisienne de Construction 7 Rue Général Jacques de Bollardière BP203 – 29834 CARHAIX-PLOGUER	Gros-œuvre	414 273,81 €

4	SEBACO 3 Route de Kérourvois 29500 ERGUE GABERIC	Charpente bois – murs à ossature bois-bardage	133 000,00 €
5	SAS CLOIREC Couverture ZA de Kervoasdoué 29270 CARHAIX PLOUGUER	Couverture ardoise et zinc	83 000,00 €
6	Miroiterie de Cornouaille ZI de Kerdroniou 4 Rue Marcel Paul CS 32008 29018 QUIMPER Cedex	Menuiseries extérieures	88 700,00 €
8	SAS Jean-Yves FALHER Kerhélène – Bonen 22110 ROSTRENEN	Menuiseries bois	37 677,35 €
9	SAS Charles LAPOUS ZI de Kerbriand – BP 6 29610 PLOUIGNEAU	Cloisons -isolation	106 000,00 €
10	SAS GUVARCH Plafonds PA des Hautières 22440 TREMUSON	Plafonds suspendus	17 968,00 €
11	SARL LE TEUFF CARRELAGES 22 Rue de Pleyben Prajou-Marie 29190 LE CLOITRE PLEYBEN	Revêtements de sols - faïence	21 812,74 €
12	Peinture et Revêtements de Cornouaille (PRC) 111 route de Brest 29000 QUIMPER	Peinture	19 282,86 €
13	Sarl Santé Bois 6 Avenue Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU	Traitement des bois	4 121,50 €
14	SAS AQUATHIS 121 Rue Edouard Branly ZA de Lumunoc'h 29510 BRIEC	Chauffage – ventilation-plomberie	152 037,08 €
15	SAS KERVEADOU ZAE la Villeneuve 29270 CARHAIX-PLOUGUER	Electricité	59 728,83 €
16	SARL HUGON ZAC Crands Camps 46090 MERCUES	Tribunes télescopiques	57 600,00 €

**Article 2 :** L'exécution des marchés débute à compter de la notification et prend fin à l'expiration de l'année de parfait achèvement.

**Article 3 :** Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

6 décembre 2024

ID : 029-212902506-20241206-D2024\_020-DE

**Article 4** : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Saint-Hernin, le 6 décembre 2024

Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN

